



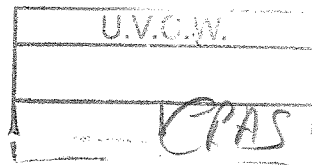
**La Vice-Première Ministre et
Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances**

24 JUL. 2008

avenue des Arts 7
1210 BRUXELLES
tél. 02 220 20 11 - fax 02 220 20 67
milquet@milquet.belgium.be

**Union des Villes et Communes de
Wallonie**

A l'attention de Claude EMONTS, Président
Rue de l'Etoile, 14
5000 Namur



Votre communication:

Vos références:
CE/MC/TJ/ern/jmr/fco/08-647/b

Nos références: GC/AdB/

Bruxelles,

22 JUL. 2008

Objet: Simplification des plans d'embauche

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 17 juin dernier.

Mon objectif, soutenu par l'ensemble du Gouvernement, est de parvenir à réaliser une simplification d'ampleur en ce qui concerne les mesures de réduction de cotisations sociales et les mesures d'activation des allocations de chômage.

En effet, ces mesures sont, à l'heure actuelle, trop nombreuses et comportent chacune des modalités différentes. Rares sont ceux qui s'y retrouvent encore parmi la multitude des mécanismes à l'œuvre.

Je me réjouis de constater que vous partagez cet objectif de simplification.

Il est exact que, dans un premier temps et vu l'ampleur de la tâche, les travaux des partenaires sociaux réunis au sein du CNT se sont concentrés sur les mesures visant les employeurs soumis à l'ONSS.

Ceci ne signifie toutefois nullement que les employeurs soumis à l'ONSS-APL seront oubliés. Nous avons convenu, en concertation avec l'administrateur-général de cet organisme, de procéder à une analyse de cette thématique dans un second temps.

Cette remarque est également valable en ce qui concerne les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Si un certain nombre de données chiffrées nous sont déjà parvenues, nous devons poursuivre l'analyse quant à ce public une fois que le débat aura mûri en ce qui concerne les mesures d'activation.

Lorsque le temps sera venu, je ne manquerai pas de me concerter avec votre organisation, afin de prendre en compte les spécificités des employeurs soumis à l'ONSS-APL.

Etant donné que les débats sont toujours en cours au CNT sur la réallocation de l'enveloppe « groupes-cibles » vers la réduction structurelle, et en particulier sa composante « bas salaires », vous comprendrez que je ne m'étendrai pas ici sur ce sujet.

En tout état de cause, je ne perds certainement pas de vue vos remarques relatives à la dilution potentielle des mesures ciblées sur les demandeurs d'emploi difficiles à réinsérer.

En ce qui concerne les entreprises titres-services, il n'est certainement pas dans mes intentions de mettre leurs activités en péril. Une étude relative à leur rentabilité est en cours. Celle-ci pourra, le cas échéant, apporter un éclairage utile quant au débat sur le cumul avec les mesures d'activation.

Enfin, je veillerai à ce que, à l'avenir, votre organisation puisse être concertée en ce qui concerne l'élargissement des titres-services à la garde d'enfant à domicile.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Joëlle MILQUET

Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances